

MINISTERE DES MINES ET
DE L'ENERGIE

SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTERE DES MINES ET
DE L'ENERGIE

G.B./-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail + Démocratie + Paix

ORIGINAL

64/371 du 13/04/84
D E C R E T N° /MME-SGMME portant titularisation
et nomination au titre de l'année 1982, des Ingénieurs Sta-
giaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Mines)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

DGP Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonction-
naires ;
Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie
I ;
Vu le décret n° 63/81 du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans les-
quelles sont effectuées les stages probatoires que doivent subir les fonction-
naires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 63/190/RR-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement
des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644
du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;
Vu le procès-verbal de la commission administrative paritaire d'avance-
ment réunie en date du 23 Août 1983 ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : Les Ingénieurs Stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent, sont titularisés et nommés au 1er échelon de leur grade, indice 430. 100 néant.

M. WEMIC	Emmanuel	p.c. du 31.8.82	(D G I)
GALESSIN	Bruno	p.c. du 02.1.82	(DGI)
OBILANGONO	Emmanuel	p.c. du 07.9.82	(DGI)
KANI	Alphonse	p.c. du 02.1.82	(UES)
*ONDJAO	Marcel	p.c. du 02.1.82	(CHACOM)
SENGUEN	André	p.c. du 27.4.82	(SOGOREM)
MBIIZA	Pierre	p.c. du 19.1.82	(DGI)

ARTICLE 2 : Le présent **décret** qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 13 AOUT 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA...

Le Ministre des Mines
et de l'Energie

R. A. D. A. -

Le Ministre des Finances

Itihi Esséoumba LEBOUEDZOU.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

D. COMBO-NESSICA.-

IMPLICATIONS :

JORPC.....	1
DGTF.....	2
DGE (solde)....	4
DCP.....	1
Minifinances...	1
MEL.....	3
SGTE.....	3
SGCH/DC.....	3
DGI.....	6
UES.....	2
CHACOM.....	2
SOGOREM.....	1
INTERSES.....	6
DOSSIERS.....	5